

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
TROISIEME REGION MILITAIRE
CHAHID BEN BOULAIID MUSTAPHA
DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

MISE EN DEMEURE N°01

En vertu du contrat N° **74/2023** du **23/07/2023**, portant sur << la réalisation des travaux au profit des unités à Béchar et Tindouf>>, conclu d'un délai de **(08)** mois, **et compte tenu de ce qui suit:**

- **Retard dans l'exécution des travaux.**

Une mise en demeure N° 01 est adressée à L'EURL ADJELFAOUENE Grand Travaux <<**MAALEM Ahmed**>>, sise à la Rue des frères DEBABI N° 27 cité Bouakal 3/wilaya de Batna, pour activer la cadence des travaux, et de rattraper le retard enregistré par le renforcement du chantier en moyens matériels et humains nécessaires et ce, au cours de huit **(08)** jours à partir de la date de publication de la présente mise en demeure à la presse nationale et au Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public.

Faute d'obtempérer à la présente, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que l'article N° **19** du contrat portant sur la résiliation.